

## **EPREUVE THEORIQUE GENERALE (CODE DE LA ROUTE)**

**Les candidats pourront se présenter** à partir du moment où ils auront réussi **au moins 10 séries de 40 questions avec 5 fautes ou moins.**

Ils seront contactés par l'auto-école pour leur proposer le passage de l'examen.

**La place** peut être **réservée directement par le candidat** sur le centre d'examen de son choix **ou par l'auto-école s'il en fait la demande**, sans frais supplémentaires.

Le candidat se rendra **par ses propres moyens au centre d'examen.** Un **accompagnement par l'auto-école** pourra être organisé si le candidat en fait la demande. (frais d'accompagnement sur centre d'examen : 30 euros)